



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle d'évaluation
des apprentissages**

du Collège Herzing

Décembre 2020

Québec, le 6 janvier 2021

Monsieur Michael McAllister
Directeur général
Collège Herzing
1616, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P8

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 16 décembre 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Herzing, adoptée par son conseil d'administration le 28 août 2020. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEA, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente du 18 juin 2020, la Commission avait jugé la PIEA du Collège satisfaisante et elle avait formulé une suggestion ainsi qu'une invitation. La Commission note que le Collège a tenu compte de ces avis dans la nouvelle version de la politique. En effet, Le Collège Herzing a apporté des modifications à la section sur le bulletin d'études et, plus précisément, aux mentions au bulletin. Ainsi, comme suggéré par la Commission, le Collège a précisé, dans sa nouvelle PIEA, que la mention incomplet ne donne pas droit aux unités rattachées au cours. De plus, le Collège a modifié le texte de la PIEA afin d'utiliser l'appellation « Incomplet (IN) », et ce, en réponse à l'invitation de la Commission.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission juge que la PIEA est maintenant **entièrement satisfaisante**.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

c. c. M. Christian Pagé, directeur des études